

Une école de pêche alternative va suivre le cours du Dourdou

En marge de la création du parcours de pêche pour les jeunes, un nouveau projet va voir le jour. Francis Castan, le maire, tient à lancer une école des techniques de pêche alternative. Depuis toujours défenseur du patrimoine local, il déplore souvent la perte des us et coutumes qui faisaient le charme de la vie d'antan.

La vie des Montlaurais a été depuis toujours tournée vers le Dourdou qui caresse les flancs du village dans un doux méandre où celui-ci s'est blotti. A une époque où barbots, cabots et vandoises constituaient le seul apport de poisson frais, des façons peu conventionnelles d'exercer la pêche avaient cours.

Aujourd'hui, une déontologie minimum bannit l'usage de la grenade et de la pêche électrique qui sont, de surcroît, proscrits par le Grenelle de l'environnement. Mais la technique qui intéresse le premier magistrat de la commune est la plus démocratique qui soit, à savoir la pêche à la main, car elle exclut tout matériel sophistiqué. Francis Castan ne cesse de le répéter : « *Les Montlaurais en sont les champions.* »

Il faudrait malheureusement conjuguer le verbe à l'imparfait car ce savoir-faire disparaît chez les jeunes générations. L'idée est donc de pré-



Attraper le poisson avec les mains : un savoir-faire bientôt enseigné à Montlaur.

voir un périmètre où cet enseignement serait prodigué par des anciens du village, détenteurs de ces façons peu orthodoxes d'appréhender l'activité halieutique. L'endroit le plus approprié se situe en aval de la passerelle d'Aumières. Comme les lâchers de truites ont lieu en amont, les spécimens emportés par le courant permettraient d'effectuer les travaux pratiques, grâce à l'appui des instructeurs compétents. Les enfants qui, la veille, n'auraient rien pris avec leur ligne sur le parcours de pêche officiel, pourraient, le lendemain, se rattraper grâce à ce repêchage manuel.

L'idée est séduisante. Reste l'épineux problème réglementaire. Des pourparlers avec les autorités concernées ont été lancés pour instaurer une "zone halieutique de non droit" où la maréchaussée ne pourrait intervenir. Il faut rappeler à la fédération, plutôt réservée sur le sujet, que le surnom des Montlaurais dans la région était jadis, on n'invente rien, les Escane-barbeous (étrangle barbots). Le débat est donc lancé : le patrimoine commun peut-il intégrer tous les usages, y compris ceux qui sont un tantinet réprochés par la loi, ou bien doit-il demeurer dans la norme légale autorisée ? ●